

**République Française
Département du Calvados**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COQUAINVILLIERS**

Date de la convocation : 25 avril 2016

L'an deux mille seize, le 3 mai, à 20 h 30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne LE BARBIER, Maire.

Présents :

Mr A. BRIEND, Mme E. LE BARBIER, Mr M. LENOIR, Mme M. HEURTAUX, Mme I. MARTIN, Mr H. LENEVEU, Mr L. BOUTY, Mr D. GLAUDIN, Mr P. HAMEL, E. DECHAUFFOUR, Mme P. DUBOIS, Mr C. H. LEBRUN,

Absents excusés : Mme F. PLANTEGENEST (pouvoir à Mme HEURTAUX), Mme C. BRU (pouvoir à Mr LENEVEU)

Secrétaire : Mr H. LENEVEU

Membres en exercice : 14

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Objet : Tarif des concessions de cimetière

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifs ci-dessous qui entreront en vigueur à partir du 01 août 2016.

Franche terre	2 m2	4 m2
30 ans	180.00 €	360.00 €
50 ans	400.00 €	800.00 €

Caveau	3.36 m2	5.76 m2
30 ans	302.40 €	518.40 €
50 ans	504.00 €	864.00 €

Enfant	Franche terre 0.70 m2	Caveau 0.70 m2
30 ans	63.00 €	63.00 €
50 ans	105.00 €	105.00 €

Columbarium – Cinéraire	
15 ans	590.00 €
30 ans	990.00 €

Cavurne – Cinéraire	
15 ans	180.00 €

NB

30 ans	210.00 €
Droit de dépôt	600.00 €
Urne supplémentaire	100.00 €
Caveau provisoire	10 € par jour
Salle funéraire Obsèques civiles	50.00 €
Taxe inhumation	45.00 €
Dispersion de cendres	50.00 €
Droit de superposition	70.00 €

Gratuit pour les enfants et personnes inhumées au titre de l'art. L2213-7 et L2223-27 du CGCT

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
E. LE BARBIER

